

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents à la séance : 42 Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 avril 2019

OBJET:

DE-19-04-1-27) BILAN 2018 DE L'ACTE II DE L'AGENDA 21

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent excusé: M. CHARDON (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absent(e)s: .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190410-lmc1H6161H1-DE Date de réception en Préfecture : 12/04/2019

Date de Publication: 12/04/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 14 décembre 2016 adoptant l'Acte II de l'Agenda 21;

Considérant que la Ville de Vincennes s'est engagée à produire un bilan annuel de l'Acte II de l'Agenda 21 ;

Après avis de la commission Développement économique, Développement durable et Collecte sélective du 03 avril 2019,

<u>DÉLIBÈRE</u>

à l'unanimité,

<u>ARTICLE I</u> : Prend acte du bilan 2018 de l'Acte II de l'Agenda 21 tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190410-lmc1H6161H1-DE Date de réception en Préfecture : 12/04/2019

Date de Publication : 12/04/2019